

4.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319980-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 octobre 2023

Publié le 27 octobre 2023

Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 09 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie CHAMPAULT donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Soraya FAHEM donne pouvoir à Julien GOKEL, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Simon JAMELIN donne pouvoir à Laurent PERIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Mickaël HIRAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD.

OBJET : Grand projet de maillage territorial - Aménagement de la RD 642 - section Hazebrouck

Renescure - Autorisation à engager les acquisitions foncières.

Vu le rapport DV/2023/348

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à la majorité:

- d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de négociations foncières afin de procéder aux acquisitions foncières directement impactées par le projet d'aménagement de la RD 942 à l'ouest de Renescure et la déviation d'Hazebrouck à l'est ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 34.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Madame ROUSSELLE (porteuse du pouvoir de Madame DESCAMPS-MARQUILLY), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 19 h 36.

Au moment du vote, 45 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 23

Absents sans procuration : 14

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	7 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
Total des suffrages exprimés :	61
Majorité des suffrages exprimés :	31
Pour :	55 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non inscrites)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 09 octobre 2023

OBJET : Grand projet de maillage territorial - Aménagement de la RD 642 - section Hazebrouck Renescure - Autorisation à engager les acquisitions foncières.

Le Département du Nord porte le projet d'aménagement à 2 x 2 voies de la RD 642 (section Hazebrouck Renescure), déclaré d'utilité publique le 29 juillet 2021 et qui consiste à réaliser une voie nouvelle longue de 14,2 km entre la RD 942 à l'ouest de Renescure et la déviation d'Hazebrouck à l'est.

En juin 2022, les Commissions Communales d'Aménagement Foncier se sont prononcées en faveur d'une opération d'aménagement foncier intercommunale avec partage d'emprise. En septembre 2023, Monsieur le Président du Conseil départemental va prendre, selon les décisions prises en juin 2023 par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, un arrêté ordonnant la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et fixant le périmètre.

Afin de pouvoir mener les acquisitions foncières pendant la durée de validité de la DUP et en parallèle de la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier, il est nécessaire de démarrer les négociations foncières.

Les négociations foncières, sur une emprise de 85 hectares, concernent :

- les parcelles et le foncier bâti impactés par le projet et situés en dehors du périmètre d'aménagement foncier,
- les parcelles agricoles concernées par la procédure d'aménagement foncier,
- les acquisitions d'opportunité : parcelles partiellement impactées par le projet dont le propriétaire souhaite l'acquisition de l'emprise totale et présentant un intérêt pour le projet routier et l'opération d'aménagement foncier.

En octobre 2019, le service domanial a estimé la valeur des indemnités et biens à acquérir à 2,6 M € TTC.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de négociations foncières afin de procéder aux acquisitions foncières directement impactées par le projet d'aménagement de la RD 942 à l'ouest de Renescure et la déviation d'Hazebrouck à l'est ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
21001OP001	21001E11	77 000 000	4 114 138,65	2 600 000

Valentin BELLEVAL
Vice-Président